AFDS Colloque 2023



LES JUGES DE LA SANTÉ

28 et 29 septembre 2023

Pôle juridique et judiciaire, Amphi Ellul 35, place Pey Berland, 33 000 Bordeaux











Ouverture: Sylvain Niquège, professeur, université de Bordeaux, directeur de l'Institut Léon Duguit, Laurent Bloch, professeur, directeur du CERFAPS & Isabelle Poirot-Mazères, professeure, présidente de l'AFDS, Institut Maurice Hauriou

Introduction

Pascal Vielfaure, professeur, université de Montpellier, Directeur de l'Institut d'Histoire du Droit

Des justices en santé (I)

Présidence : Pierre Sargos, président de chambre honoraire, Cour de cassation

Les juges du financement de la santé

Benoît Apollis, maître de conférences, université Paris-Panthéon-Assas

Le juge financier de la santé

Cour des comptes. François de la Guéronnière, président de la 2ème section (« politiques et dépenses de santé ») à la 6ème chambre & Alain Slama, substitut général au Parquet général

Les juges de la sanction

Pénalisation de la santé?

Patrick Mistretta, professeur, université Jean Moulin Lyon 3

La Cour de Justice de la République et les affaires de santé publique

Dominique Viriot-Barrial, avocate générale, Cour de cassation

Questions et clôture de l'après-midi

Le moment de la jeune recherche Prix de thèse Jean-Marie Aubv

Remise du prix par Isabelle Poirot-Mazères, présidente de l'AFDS & Jean-Pierre Claveranne, président de la Fondation Bullukian

Assemblée générale de l'AFDS

Cocktail



Des justices en santé (II)

Présidence : Luc Derepas, président de la Cour administrative d'appel de Bordeaux

Dialogue des ordres juridiques nationaux et européens

La CEDH et la santé

Frédéric Sudre, professeur émérite, université de Montpellier

La CJUE et la santé

Olivier Dubos, professeur, université de Bordeaux

Dialogue des ordres juridictionnels

Le modèle de la responsabilité médicale Laurent Bloch, professeur, université de Bordeaux

Le contentieux des soins psychiatriques **Cécile Castaing,** professeure, université de Bordeaux

Questions et pause

De la justice en santé

Du recours au juge en santé

Un exemple étranger

Alfonso Lopez de la Osa Escribano, professeur, université Nebrija (Madrid)

Le juge et le législateur

Claude Evin. avocat au barreau de Paris

Les recours hiérarchiques obligatoires/organisés en santé, réelle alternative au juge?

Maxence Cormier, avocat au barreau de Paris

Les modes de règlement non juridictionnels

Florent Blanco, professeur, université d'Orléans

Pause



Du fonctionnement de la justice en santé

Présidence : Marie-Laure Moquet-Anger, professeure, Université Rennes 1

Une justice des pairs. Juger les siens?

Animation: François Vialla, professeur, université de Montpellier Christophe Eoche-Duval, conseiller d'Etat, président de la chambre disciplinaire de l'Ordre national des infirmiers Eric Fouassier, professeur, université Paris-Saclay, directeur du GRADES, ancien président de la commission juridique

Gilles Munier, Vice-président du Conseil national de l'Ordre des médecins

du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Une justice de droit et de science

Animation : Isabelle Poirot-Mazères, présidente de l'AFDS Renaud Bouvet, professeur, université de Rennes **Jean-Pierre Claveranne,** professeur émérite, université Lyon 3 David Katz, vice-président du tribunal administratif de Bordeaux

Une justice de spécialistes

Animation : Johanne Saison, professeur, université de Lille Antoine Béguin, maitre de conférences, université d'Angers, avocat au barreau d'Angers

Marie-Charlotte Dalle, magistrate, directrice des affaires juridiques de l'AP-HP,

Aude Le Guilcher, 1er vice-procureur auprès du Tribunal judiciaire de Pontoise, ancienne responsable du Pôle de santé publique du parquet de Paris

Carole Ramet, magistrate, Ecole Nationale de la Magistrature

Propos conclusifs

Dominique Thouvenin, professeure émérite, EHESP

Si bien des études et manifestations ont abordé les contentieux de la santé, il n'en est guère qui se soient directement interrogées sur les juridictions en charge de les traiter, sauf à les appréhender au travers des difficultés de la répartition des compétences, de la complexité des procédures ou des divergences de jurisprudences. L'intelligibilité, exigée du droit, est aussi nécessaire à l'organisation juridictionnelle qui veille à son respect. Il n'est pas certain qu'il en soit toujours ainsi dans le domaine de la santé.

C'est à ce questionnement que nous tenterons de répondre en partant, dans un premier temps du constat de la grande diversité et de la dispersion des juridictions appelées à connaître des contentieux de la santé (Des justices en santé), avant de tenter dans un second temps, de dégager les grandes lignes d'un office du juge qui serait, en ce domaine, singulier (De la justice en santé).

> Manifestation prise en charge au titre de la Formation Continue (déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 50740 75 auprès du préfet de la région d'Ile-de-France) Inscription payante: 50 euros (chèque libellé à l'ordre de l'AFDS et à adresser à : Guillaume Rousset,

Inscription gratuite mais obligatoire (quilloume.rousset@univ-lyon3.fr) pour :

- Les membres de l'Association française de droit de la santé (AFDS) à jour de leur cotisation 2023,
- Les étudiants,
- Les enseignants

IFROSS - Université Jean Moulin Lyon 3, 18 rue Chevreul 69007 Lyon).